



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action lors du CHSCT Académique du 28 Novembre 2019

Depuis le CHSCTA Exceptionnel concernant le suicide du collègue de SVT du Centre International de Valbonne début Octobre, et suite aux mobilisations du 6 novembre à l'occasion du CHSCT Ministériel, les chiffres concernant le mal-être au travail ont commencé à se diffuser dans les médias. Ainsi 58 suicides sur l'année scolaire dernière et 11 rien que sur ce premier trimestre. Ces événements tragiques mettent enfin en lumière le mal être et la souffrance au travail dans l'Éducation nationale.

Mais cette souffrance au travail ne doit pas être qu'une notion abstraite dont on parle à l'occasion de faits divers dramatiques, et il convient de révéler enfin quelles réalités se cachent derrière ce terme générique de souffrance au travail .

La souffrance au travail, ce sont tout d'abord des politiques d'austérité qui réduisent les dotations des établissements, provoquent des classes surchargées, 30 élèves dans les écoles et les collèges et jusqu'à 35 ou 36 élèves en lycées , suppriment des dédoublements année après année, conduisant certains collègues à avoir en responsabilité une douzaine de classes soit plus de 400 élèves ! Ce sont des conseils pédagogiques de plus en plus nombreux où les disciplines se trouvent en concurrence pour grappiller quelques heures en effectifs réduits, cela crée des situations de conflits entre enseignants et impacte fortement leurs conditions de travail. Dans ces conditions, comment faire de l'apprentissage individualisé, de la concertation pédagogique, comment préparer les élèves à des examens dans de bonnes conditions ? Le mystère reste entier...

Ce sont des réformes qui augmentent la charge mentale et le stress des enseignants en leur ajoutant des tâches pour lesquelles ils ne sont pas formés comme l'orientation des élèves dans le supérieur par exemple, ce sont donc des fonctions comme celle de professeur principal qui sont alourdies et que l'on impose aux collègues en jouant sur leur conscience professionnelle ou bien par la contrainte .

Ce sont encore d'autres réformes qui déstructurent les groupes classes, qui rendent impossible l'élaboration des emplois du temps en 1ère et en terminale, et qui dévalorisent les examens comme le bac en organisant des épreuves communes de contrôle continu dans des conditions inacceptables.

De même, la souffrance c'est la dégradation d'exercice en fin de carrière depuis 2011 avec la suppression de la cessation progressive d'activité (CPA) et cela ne va pas s'améliorer avec le projet de réforme des retraites par point, Macron/Delevoye. La CGT Educ'Action estime que ce projet constitue une régression majeure pour tous les salarié-es, et en particulier pour les personnels de l'Éducation Nationale et face à la surdité du gouvernement la CGT appelle à une grève massive à partir du 5 Décembre prochain. Et ce n'est pas la pseudo- discussion engagée par Jean-Michel Blanquer avec les Organisations Syndicales représentant les enseignants qui nous fera changer d'avis, car nous ne savons que trop qu'elle a pour principal objectif de faire passer de nouvelles dégradations (augmentation du temps de travail, formation pendant les vacances...) en échange d'une vague compensation indemnitaire, alors même que le salaire des enseignants, qui stagne depuis des années, contrairement à l'inflation, amène de plus en plus de collègues à accepter des heures supplémentaires pour s'en sortir, financièrement, au détriment parfois de leur santé et de leur vie familiale.

Ce sont aussi des méthodes de management aliénantes, une instabilité des équipes sur le terrain créée et entretenue par des décisions ministérielles prises sans concertation avec les représentants des personnels, une gestion centralisée et dé-faillante des remplacements, le recours massif aux contractuels.

Et une standardisation de nos pratiques professionnelles avec des injonctions permanentes qui nous transforment en de simples exécutant.es. dont la surcharge de travail pèse sur chaque collègue.

La souffrance au travail, elle se lit également entre les lignes des documents préparatoires dont nous allons discuter lors de ce CHSCT.

En effet, nous voyons que moins d'un tiers des collèges et des lycées et seulement 36% des services administratifs et d'orientation avaient réalisés leur DUER durant l'année scolaire dernière, pourtant comme vous le rappelez c'est une obligation. De même comme vous le signalez ce n'est pas parce qu'un établissement dispose d'un duer que celui-ci est mis à jour régulièrement, ou bien que les personnels ont été associés à son élaboration, c'est dire si la prévention des risques a encore bien du progrès à faire dans notre académie.

Quand à la problématique des RPS elle est bien souvent complètement occultée, pourtant il s'agit là d'un indicateur de la souffrance au travail

De même il n'y a pas à se réjouir du fait qu'aucun personnel n'ait exercé de droit d'alerte et de retrait au cours de l'année 2018/2019 car ce constat est assez symptomatique de la méconnaissance de la majorité des personnels par rapport à leurs droits dans ce domaine. Nous avons encore pu le constater lors des dernières visites d'établissement de ce même CHSCT, dans beaucoup d'établissements on ne sait pas où se trouve, ni à quoi sert le RSST, quand au registre des Dangers Graves et Imminent n'en parlons même pas, comment les collègues pourraient ils dans ces conditions exercer leur droit de retrait ?

La souffrance au travail ce sont aussi des conditions de prévention des risques et de suivi de la santé des personnels intolérables avec un médecin de prévention pour environ 30000 agents en 2018 dans notre académie. Ce sont seulement 56 visites demandées par les personnels au titre de la surveillance médicale quinquennale (soit moins de 0.002%) et ce nombre de visites a diminué de moitié environ par rapport à 2017. Alors que là encore il s'agit d'un droit et que ce suivi médical est nécessaire puisque sur l'ensemble des visites médicales plus de 94 % ont débouché sur des préconisations en terme de suivi médical ou de mesures particulières en 2018

La souffrance au travail, ce sont aussi les 937 personnels en situation de handicap en 2018 à qui l'on ne laisse comme choix qu'une difficile reconversion, ou bien l'attribution dans une relative opacité de dispositifs d'allégement avec une commission qui se réunit sans la présence des organisations syndicales (à ce propos nous réitérons notre demande de pouvoir y participer), et à une date qui n'est bien souvent pas connu des principaux intéressés, ou encore des aménagements d'horaire ou de service, qui sont trop souvent laissés à la discrétion des établissements.

Enfin, la souffrance au travail, peut être décelée par le nombre d'accidents de service en augmentation (+ 16 % en 2018/2019) dont 15,6 % sont dû à des violences physiques et verbales alors que cette proportion ne représentait que 5,5 % en 2017/2018. En effet les violences physiques et verbales sont en augmentation de plus d'un tiers dans notre académie. Encore récemment des collègues des Lp Golf Hotel à Hyères et du Parc saint Jean à Toulon ont dû subir ces violences.

Pour terminer, dans les documents préparatoires vous soulignez avec raison le fonctionnement et l'action importante des CHSCT académiques et départementaux. C'est pourquoi la CGT tient à dénoncer la quasi disparition de cette instance du fait de la loi Fonction publique, ce qui va encore davantage réduire les lieux et les moments où la question de la souffrance au travail sera traitée.